



REÇU le

15 MARS 2010

n° 476

D.R.E.A.L PAYS DE LA LOIRE

→ SRNP

**Le préfet de la Vendée**

Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

**Le préfet maritime de l'Atlantique**

Commandeur de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Arrêté interpréfectoral n°2010 /MCP/007

portant désignation du comité de pilotage du document d'objectifs Natura 2000 de la zone de protection spéciale (ZPS)  
n°FR5212015 «secteur de l'île d'Yeu »

- Vu la directive n°2009/147/CE du parlement européen et du conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;
- Vu le code de l'environnement Livre IV, titre 1er, chapitre IV (parties législatives et réglementaires) ;
- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 414-1 à L 414-6 ;
- Vu le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 relatif à l'organisation de l'action de l'Etat en mer ;
- Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu l'arrêté ministériel du 30 octobre 2008 portant désignation du site Natura 2000 « secteur de l'île d'Yeu » (zone de protection spéciale) ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Vendée et de l'adjoint du préfet maritime de l'Atlantique pour l'action de l'Etat en mer ;

## ARRETENT

**Article 1 :** Un comité de pilotage, chargé d'assurer l'élaboration et le suivi de la mise en oeuvre du document d'objectifs « Natura 2000 » de la zone de protection spéciale « secteur de l'île d'Yeu » est créé.

Il est composé ainsi :

### Représentants des administrations d'Etat, établissements publics et autres organismes :

M. le préfet maritime de l'Atlantique ou son représentant

M. le préfet de la région des Pays-de-la-Loire, préfet de la Loire-Atlantique ou son représentant

M. le préfet de la Vendée ou son représentant

M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays-de-la-Loire ou son représentant

M. le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique / Manche Ouest ou son représentant

MM. le directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée et le directeur adjoint, délégué à la mer et au littoral, ou leurs représentants

M. le commandant de la zone maritime Atlantique ou son représentant

M. le directeur de l'agence des aires marines protégées ou son représentant

M. le délégué régional de l'agence de l'eau des Pays-de-la-Loire ou son représentant

M. le délégué régional du conservatoire du littoral du centre Atlantique ou son représentant

Mme la déléguée régionale des Pays de Loire de l'office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant

Mme la directrice départementale des affaires sanitaires et sociales de la Vendée par intérim ou son représentant

Mme la directrice départementale de la cohésion sociale ou son représentant

Mme la déléguée inter régionale Centre, Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques ou son représentant

M. le directeur de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer ou son représentant

**Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements :**

M. le président du conseil régional des Pays-de-la-Loire ou son représentant

M. le président du conseil général de la Vendée ou son représentant

M. le maire de l'Ile d'Yeu ou son représentant

M. le maire de Saint-Hilaire-de-Riez ou son représentant

M. le maire de Saint-Gilles-Croix-de-Vie ou son représentant

M. le maire de Brétignolles sur mer ou son représentant

M. le maire de Saint-Jean-de-Monts ou son représentant

M. le maire d'Olonne-sur-mer ou son représentant

M. le maire des Sables d'Olonne ou son représentant

M. le maire du Château d'Olonne ou son représentant

M. le maire de Talmont Saint-Hilaire ou son représentant

M. le président de la communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie ou son représentant

M. le président de la communauté de communes des Olonnes ou son représentant

M. le président de la communauté de communes du Talmondais ou son représentant

M. le président du syndicat mixte pour le développement de l'aquaculture et de la pêche en Pays de la Loire ou son représentant

M. le président du syndicat mixte pour l'étude et la réalisation d'un aménagement touristique en Pays Talmondais ou son représentant

## Collège des professionnels, des associations et des usagers

- M. le président de la chambre syndicale nationale des algues marines ou son représentant
- M. le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays-de-la-Loire ou son représentant
- M. le président du comité local des pêches maritimes et des élevages marins de l'île d'Yeu ou son représentant
- M. le président du comité local des pêches maritimes et des élevages marins de Noirmoutier ou son représentant
- M. le président du comité local des pêches maritimes et des élevages marins de Saint-Gilles-Croix-de-Vie ou son représentant
- M. le président du comité local des pêches maritimes et des élevages marins des Sables d'Olonne ou son représentant
- M. le président de la section régionale conchylicole ou son représentant
- M. le directeur du comité consultatif régional Sud ou son représentant
- M. le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Poitou-Charentes ou son représentant
- M. le président de l'union nationale des industries de carrières et matériaux ou son représentant
- M. le président du syndicat des énergies renouvelables ou son représentant
- M. le président d'armateurs de France ou son représentant
- M. le directeur du grand port maritime de Nantes - Saint-Nazaire ou son représentant
- M. le directeur du grand port maritime de La Rochelle ou son représentant
- M. le président du syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée ou son représentant
- M. le président de la chambre de commerce et d'industrie de la Vendée, ou son représentant
- M. le président du comité départemental du tourisme de la Vendée ou son représentant.
- M. le président du comité départemental de la Vendée de la fédération française des pêcheurs en mer (FFPM) ou son représentant
- M. le président de la ligue de voile des Pays de la Loire ou son représentant
- M. le président du comité départemental de la Vendée de la fédération française d'études et de sports sous-marins ou son représentant
- M. le président de la ligue pour la protection des oiseaux de la Vendée ou son représentant
- M. le directeur de l'agence régionale de l'office national des forêts des Pays de la Loire ou son représentant
- M. le président de la fédération départementale des chasseurs de Vendée ou son représentant
- Mme la présidente de l'association de défense de l'environnement (ADEV) en Vendée ou son représentant
- M. le président du comité pour la protection de la nature et des sites-canton de Saint-Gilles-Croix-de-vie ou son représentant
- M. le président de l'association L'île d'Yeu Demain ou son représentant
- M. le président du comité régional des pêcheurs de loisir du littoral des Pays de la Loire ou son représentant,
- M le président de l'union nationale des associations des navigateurs de la Vendée ou son représentant.

**Article 2 :** La présidence du comité est assurée conjointement par le préfet maritime de l'Atlantique et le préfet de la Vendée ou leurs représentants. Ils peuvent confier cette présidence à un représentant d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales membre du comité de pilotage Natura 2000.

**Article 3 :** Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin, sur convocation de ses présidents.

**Article 4 :** Le secrétaire général de la préfecture de la Vendée, le sous-préfet des Sables d'Olonne, l'adjoint du préfet maritime de l'Atlantique, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le directeur inter régional de la mer Nord Atlantique / Manche Ouest et le directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

Fait le 05 mars 2010

Le préfet de la Vendée

Jean-Jacques BROT

Le préfet maritime de l'Atlantique

Anne-François de SAINT SALVY